

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 664**présenté par
M. Blanchet

ARTICLE 61

Compléter l'alinéa 3 par la phrase suivante :

« Il précise l'étiquetage nutri-score obligatoire pour tous les aliments. Cet étiquetage prend en compte les apports nutritifs et la présence d'additifs. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est inspiré de l'article 1 de la proposition de loi visant à promouvoir une alimentation durable et équilibrée présentée par Ethan , Tom , Mathéo , Luna , Maxence , Raphaël , Célian , Antony , Julia , Gabin , Robin , Jules , Gabin , Manon , Emy , Zoé , Capucine , Louis , Marius , Agathe et Enzo , élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école primaire de Le Pin (Académie de Caen). Sélectionnés pour participer au 25e Parlement des enfants et ayant à cœur de conserver leur santé et celle des générations futures par le biais d'une alimentation saine et respectueuse de l'environnement, ils ont rédigé toute une proposition de loi. Le député Christophe BLANCHET souhaite porter leurs travaux à l'examen bienveillant de ses pairs.